



Pension alimentaire

Par Chacha69100

Bonjour, je suis séparée depuis 3 ans du père de mes enfants. Je réside en Espagne, j'ai un jugement espagnol qui fixe la garde des enfants et la pension. Mon ex est reparti vivre en France et n'a jamais rien payé. Est-ce qu'un recours existe? Sachant que ns ne vivons pas ds le même pays? Merci beaucoup

Par ESP

Bonjour

En règle générale, la compétence appartient à la juridiction du lieu du domicile du débiteur

Contact JAF

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]